

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille
Siège :
Métropole Européenne de Lille
1 rue du Ballon
59034 LILLE cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole**

Comité syndical du 25 juin 2015

Délibération n°09-2015

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le jeudi vingt-cinq juin deux mille quinze à neuf heures, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de la Métropole européenne de Lille en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Marc Philippe DAUBRESSE, 1^{er} Vice-président.

Étaient présents :

Votant : 35

Votants : S.BALY, A. BERNARD, M. BORREWATER, C. BOUCHART, D. BOUREL, N. BOURGHELLE-KOS, R. CAUCHE, B. CHOCRAUX, J. CREPEL, L. DALEUX, B. DELABY, J. DELEBARRE, P. DELEBARRE, AL. DUBOIS, R. DUBUISSON, M. DUFERMONT, B. DUMORTIER, L. FOUTRY, B. HAESBROECK, D. HAYART, P. HOLVOOTE, D. JANSSENS, F. MARCHAND, JG. MASSON, JL. MEQUIGNON, H. MOENECLAËY, E. MOMONT, C. PACAUX, D. PONCHAUX, E. RODES, L. ROHART, JC. SARAZIN, C. SARTIAUX, V. SIX, D. WIBAUX.

Non votants : 4

A. BEZIRARD, A. HIBON, M. PIERRAT-FERAILLE, F. VERCAMER.

Secrétaire de séance :

Convocation adressée aux délégués du Comité Syndical le : 19 juin 2015

Nombre de délégués en exercice : 60

Délibération publiée le : 23 JUIL. 2015

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLÉ

PRÉFECTURE DU NORD

28 JUL. 2015

15

Rapport de Monsieur le Président

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Marc Philippe DAUBRESSE, 1^{er} Vice-Président,

Délibérant sur le Compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur le Président du Syndicat Mixte :

- prend acte de la présentation faite du Compte administratif qui correspond aux chiffres produits par le Compte de gestion du Trésorier principal de Lille Métropole Communauté urbaine, et s'établit comme suit :

Dépenses de l'exercice

articles	libellés	Crédits ouverts	mandats émis	crédits à annuler
11	charges à caractère général	369 666,10 €	- €	369 666,10 €
6042	achats de prestation de service	318 000,00 €	- €	318 000,00 €
6226	honoraires	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
6237	publications	1 666,10 €	- €	1 666,10 €
12	charges de personnel	6 000,00 €	5 497,43 €	502,57 €
64111	remunération	6 000,00 €	5 497,43 €	502,57 €
67	charges exceptionnelles	1 010 000,00 €	904 325,00 €	105 675,00 €
6745	subvention à un organisme de droit privé	1 010 000,00 €	904 325,00 €	105 675,00 €
22	dépenses imprévues	0		
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		1 385 666,10 €	909 822,43 €	475 843,67 €

Recettes de l'exercice

articles	libellés	Crédits ouverts	titres émis
2	résultat fonctionnement reporté	476 413,20 €	
74	dotations participations	909 252,90 €	904 405,50 €
746	DGD Etat	45 000,00 €	40 000,00 €
74721	participation région	- €	- €
74731	participation département	- €	- €
74741	participations communes	- €	- €
74751	participations EPC	864 252,90 €	864 405,50 €
7718	produits exceptionnels		- €
	DGD au titre de 2012		- €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		1 385 666,10 €	904 405,50 €

Résultat de l'exercice

	mandats émis	titres émis	résultat
fonctionnement	909 822,43 €	904 405,50 €	5 416,93 €
investissement			
TOTAL BUDGET			5 416,93 €

Résultat cumulé

	dépenses	recettes	TOTAL
opérations de l'exercice	909 822,43 €	904 405,50 €	5 416,93 €
2 résultat reporté		476 413,20 €	476 413,20 €
1 solde investissement			
TOTAL CUMULE			470 996,27 €

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

PRÉFECTURE DU NORD

28 JUIL. 2015

15

ARRIVÉE

2. constate les identités de valeurs avec les indications de la balance du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, soit un excédent cumulé au 31 décembre 2014 de 470.996,27 €. Cet excédent a été repris de manière anticipée, avec l'accord de M. le Trésorier, à l'occasion du vote du budget primitif 2015.

Le Comité syndical :

- adopte le Compte administratif 2014,
- acte que le résultat a été repris de manière anticipée lors du vote du budget primitif, et qu'aucune délibération d'affectation n'est nécessaire.

Damien CASTELAIN
Président du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole

